

Réunion N° 19 du 7 mars 2012

Visioconférence - RENNES/SAINT-BRIEUC/BREST/VANNES

Ordre du jour

- Etat des réflexions de BMO sur PLU « Facteur 4 »
- Retours sur le groupe national CNIG/CERTU
- Point sur les SUP et leur mise à disposition sur GéoBretagne,
- Mise à jour du guide d'accompagnement à la numérisation des PLU
- Infos diverses

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
X		DUCEUX Sylvaine remplacée par Jean-Christophe MAHE	CA du Pays de Lorient
X		COTTENCIN Alain	CA du Pays de Vannes
X		GUILLER Dorothée	CA du Pays de Vannes
X		VOURC'H Grégoire	Brest Métropole Océane
X		GREBOT Benjamin	Brest Métropole Océane
X		BASLE Myriam remplacée par Maël Reboux	Rennes Métropole
	X	CROGUENNEC Corinne	AUDIAR
	X	RAVENET Éric	CG des Côtes d'Armor
	X	MÉVEL-VIANNAY Sté-	CG d'Ille-et-Vilaine
	X	FORTIN Thomas	SAFI
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		DU BOISLOUVEAU Christian	Région Bretagne
	X	LEFEUVRE Erwan	Lannion Trégor Agglomération
X		JULES Patrick	DREAL
X		ROUILLARD Vincent	DREAL
X		CHASLE-HEUZE Anne	DDTM35
X		BOURHIS Laurent	DDTM 29
	X	BOUILLAUD Nolwenn	CAUE56
X		LHABITANT Dorian	CC Paimpol-Goëlo
X		JACQ Tanquy	CC Pays d'Aubigné
X		LELU Julia	CC Pays de la Roche aux Fées
X		HYVERNAGE Morgane	CA du Pays de Saint-Brieuc (CABRI)
X		REFAUVELET Julien	CC de Brocéliande/Pays de Brocéliande
X		RICHARD Vianney	Syndicat mixte du Pays d'Auray
X		PRIOU Samuel	CC Côte d'Emeraude
	X	BARGAIN Julie	ADEUPA
X		SALGE François	DGALN
X		GOURGAND Benoît	CERTU

Participation exceptionnelle de F. Salgé et B. Gourgand

A noter : le plaisir de recevoir au sein du PM Urbanisme les animateurs du groupe national sur la dématérialisation des documents d'urbanisme, à savoir François Salgé (DGALN) et B. Gourgand (CERTU), notamment intéressés pour découvrir les réflexions de BMO autour du PLU Facteur 4.

Etat des réflexions de BMO sur PLU « Facteur 4 »

G. Vourc'h et B. Grébot (directeur des dynamiques urbaines) de Brest Métropole Océane (BMO) présentent l'état des réflexions en cours sur PLU Facteur 4 (cf. [présentation exhaustive sur site GéoBretagne](#))

Cette démarche issue des Lois du Grenelle s'applique uniquement aux PLU intercommunaux (PLUi). La loi prévoit dans le cadre d'un PLUi que le PLU vaille PLH¹ et PDU² en même temps. BMO y a

ajouté le PCET³. Ce sont les seuls à se lancer dans cette démarche innovante au niveau national. La réflexion à BMO n'est pas encore arrivée à la gestion de l'information géographique.

La loi impose de fait ainsi des documents de programmation qui engage la collectivité. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) font désormais partie des PLU et la trame verte et bleue doit être prise en compte.

Etat d'avancement à BMO :

- en cours de finalisation de toutes les études thématiques,
- V2 du PADD⁴ en cours
- atelier "règlement" en cours de lancement
- Participe aux groupes nationaux ACUF (Association des communautés urbaines de France) et DGALN/CERTU

² Plan de déplacement urbain

³ Plans climat énergie territorial

⁴ Projet d'aménagement et de développement durable

- Echéance : début 2013 pour approbation et fin 2013 pour application.

Beaucoup de questions encore :

Comment ventiler le PLH dans les différents documents ? Questions juridiques : conséquences sur les choix retenus ? Comment homogénéiser les processus de concertation ?

Question principale : sur la construction des orientations des aménagements et de programmation qui risque d'impacter plus fortement les couches géographiques

Echanges en séance

Q. : La version numérique sera-t-elle l'exacte réplique du plan papier ?

R. : oui, c'était déjà le cas du PLU précédent

Remarque F. Salgé d'après les juristes DGALN : rien n'interdit dans la loi à ce que le PLU ne soit que numérique avec signature numérique de la Préfecture

Q. : Y-a-t-il un groupe national autour de la production des PLH et PDU ?

¹ Plan local de l'habitat

R. : Non à la connaissance de la DGALN et du CERTU. A voir peut-être Avignon ?

Q. : Quel lien avec les SCOT et les évolutions dans le cadre de la loi Grenelle 2 et structuration données SIG ?

R. : aujourd'hui il y a un standard COVADIS (uniquement sur le périmètre du SCOT) et qui est interne Etat. Mais il y a un souhait de poursuivre les réflexions au sein du groupe national sur la dématérialisation des documents d'urbanisme. Très difficile car très hétérogène d'un SCOT à l'autre, mais INSPIRE va l'imposer. Difficulté dans la caractérisation de la sémantique des objets. Difficulté dans la précision de la donnée (le document devra avoir une limite d'usage, comme sur les SRCE⁵)

Q. : Quelle traduction du SRCE dans le PLU ?

R. un exemple : le document élaboré par la Région Bourgogne/DREAL sur comment récupère-t-on une donnée de l'échelon régional et comment on l'intègre en local. B. Gourgand est chargé d'établir une première version de la modélisation des SRCE et cette version sera ensuite soumise aux autres acteurs.

Retours sur le groupe national CNIG/CERTU

L. Vinsonneau et B. Gourgand font un retour sur la réunion du 13/12/2011.

CC national :

En préambule, il est à noter que la nouvelle version du cahier des charges national a été proposée, comme le souhaitait le PM Urbanisme, dans une version avec modifications apparentes.

- classe **ZONE_URBA** : nouvel attribut **CODEZONE** (pour libellé court)

Mais : pose problème pour la pérennité du MCD sur modèle unique et stable. Proposition CERTU : attribut obligatoire pour LIBELLE et attribut facultatif (comme le "voidable" dans INSPIRE) pour CODEZONE

Q. : Pourquoi CODEZONE et pas TXT comme pour les autres classes ?

R. : si CODEZONE "voidable", mieux qu'il ne s'appelle pas de la même façon.

Q. : Occurrence AUs et AUc obligatoires ou peut-on les remplacer par AU ?

R. : AUc ont vocation à être mobilisé plus rapidement et AUs nécessite modification du PLU pour être débloqué

Rmq DDTM29 : ont utilisé jusqu'à présent le libellé court.

B. Gourgand : LIBELLE était avant un champ non satisfaisant qui pouvait être compris comme court ou libellé complet.

F. Salgé : LIBELLE doit servir avec le lien avec le règlement et CODEZONE avec le document graphique

Adaptation bretonne : on peut décider en PM urbanisme GéoBretagne de rendre obligatoire le CODEZONE

- **Création d'occurrences supplémentaires**

Ajout des occurrences 28 et 29 dans les couches d'informations.

Adaptation bretonne : sur le lien internet vers règlement d'urbanisme mais F. Salgé préconise d'attendre les résultats des spécifications INSPIRE. En attendant une bonne pratique : faire un PDF avec ancres et recompiler le PDF dès modification.

- **Ajout d'un nouveau répertoire**

Dans l'annexe A, a été ajouté un répertoire de rangement des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- **Répertoires de rangement**

La demande bretonne concernant la séparation entre le rangement du règlement littéral et règlement graphique a été rejeté par le groupe national car il ne souhaite pas que cela incite les acteurs à entretenir un plan scanné. Cela restera donc une **adaptation bretonne** si les acteurs bretons le souhaitent.

Q. : Planning : quand le nouveau CCTP sera-t-il validé ?

R. : le nouveau CC sera validé le 21 mars lors du prochain groupe national et la version 2013 intégrera INSPIRE.

Q. : le **décret n° 2012-290 du 29 février 2012** relatif aux documents d'urbanisme sera-t-il pris en compte dans cette nouvelle version ?

R. : si on ne veut pas retarder la nouvelle version, on va valider sans, et prévoir une nouvelle réunion pour prendre en compte toutes ces nouvelles modifications.

Q. **DDTM 35** : codage zone Nh . Choix aujourd'hui zone N avec à destination dominante Habitat ?

R. B. Gourgand : voit quelle réponse peut être apportée.

En Finistère, toutes ces zones sont codées en Nh. Or, « Nh » a la connotation constructible.

Spécifications INSPIRE :

Les versions 2.9 sortie et la version 3.0 soumise à consultation est prévue pour fin avril. Possible réactions violentes de certains Etats membres car règles peuvent aller trop dans le détail.

Proposition travail 2012-2013 Ministère : mise en place d'un service web de traitement (web service processing - WPS) pour passer du MCD national au MCD INSPIRE

SCOT :

L'idée d'y consacrer une prochaine réunion du groupe nationale a été validée.

CNIG : le groupe national PLU gardera étiquette CNIG même si pas de moyen fourni par le CNIG (via IGN).

Opposabilité numérique :

Un document de travail (J. Devers) va être mis à disposition pour y travailler en workflow.

Communication :

Le site de référence sur les travaux du groupe national est acté pour celui de la DGALN : <http://www.geomatique-aln.fr/>.

Une plaquette de sensibilisation auprès des élus est à l'étude.

Point sur les SUP et leur mise à disposition sur GéoBretagne

La présentation exhaustive faite par Vincent Rouillard (DREAL Bretagne) est [téléchargeable ici](#).

Marché en cours

- **Planning** : un peu de retard du au prestataire (problème de projection)
- **BC 3** livré entièrement : 102 communes/département)
- **Livraison** mi-mars de 50 communes dans le 22 et 50 dans le 56 et fin mars 40 communes sur le 35

Q. : y-a-t-il des échéances thématiques ?

R : Non, les échéances sont par territoire.

Mise à disposition GéoBretagne

Cela pose le problème du nombre de couches très important (6 couches par EPCI), du nombre d'informations par couche et de la continuité intercommunale.

- **téléchargement** : oui, mais il faut réduire le nombre de couches

⁵ Schéma régional de cohérence écologique

- **visibilité** : OK sur visibilité grand public pour le 29. Pour les autres départements, cela reste dans le partenariat tant que c'est en cours de validation. Passe en visibilité grand public dès validation.
- **Vocation de GéoBretagne** : servir de la donnée brute et laisser la valorisation aux partenaires en local pour la « desinger » comme ils souhaitent.

Recettage

Le contrôle était initialement prévu par les DDTM mais difficilement possible car moyens humains non disponibles, donc les EPCI ont été sollicités.

T. Jacq, S. Priou, J. Lelu et J. Refauvelet : volontaires pour tester le contrôle de SUP sur une commune de leur territoire

Rappel : cette primo numérisation des SUP est une base provisoire non validée par les gestionnaires mais est censée faciliter la transmission aux gestionnaires.

Mises à jour

Q. : si l'EPCI fait des corrections (techniques et pas juridiques) comment cela est-il reversé ?

R. Avant d'entreprendre toute correction sur les SUP, il est préférable que les EPCI contacte la DREAL et la DDTM afin de réfléchir à la procédure à mettre en place

R. : ex. du 29 qui a numérisé complètement son territoire et souhaite maintenant améliorer la mise à jour mais n'a pas obtenu les validations des gestionnaires hors Etat.

Demande de Vannes pour mise à jour des SUP : pas capacité SIG ni légitimité du SIG de la DDTM 56 de mise à jour. Les seuls organismes légitimes pour mettre à jour les SUP sont les gestionnaires. Lorsqu'une SUP est mise à jour, les gestionnaires doivent transmettre les plans à la DDTM qui demande alors à la commune de mettre à jour le plan du PLU.

Numérisation des SUP sur des communes RNU ?

R. dans le 29 : les informations numérisées sont tirées des décrets (ex. [décret récent du 12/01/2012](#) institue 15 faisceaux hertziens supplémentaires. Site ANFR publiée aussi (F. Salgé signale qu'un service WMS serait peut-être disponible). Liste des monuments historiques, périmètres de captage disponibles auprès des Ministères.

Mise à disposition des PPRI et PPRT au niveau national : va se faire d'ici 2 ans via flux WMS.

Standardisation des SUP

Problème de structures différentes entre structure 29 et les reste des départements. Sur GéoBretagne, on ne trouve que les données de la structure nationale (=régionale).

Guide d'accompagnement à la numérisation des PLU

V. Richard, P. Jules et L. Vinsonneau ont travaillé à une actualisation du guide d'accompagnement.

Il porte sur : les changements de sigles, l'ajout d'un glossaire, l'ajout d'une partie sur les SUP, l'actualisation du tableau de bord, une présentation plus claire des documents de référence, des changements mineurs sur les schémas organisationnels, l'actualisation sur le plan cadastral, etc.

Le groupe est invité à [le consulter dans sa version de travail](#) (accès via login/mot de passe) et à faire les remontrances éventuelles pour la fin du mois de mars 2012.

Infos diverses

Mise à jour du tableau de bord de numérisation des documents d'urbanisme

[Le nouveau tableau de bord de suivi de la numérisation des documents d'urbanisme en Bretagne](#) est disponible (version 23 janvier 2012).

L'entretien de ce tableau de bord pose un certain nombre de problèmes, notamment sur l'hétérogénéité de la compréhension des champs et l'ajout arbitraire de valeurs nouvelles non prévues.

Le lien avec l'application nationale SuDocUH serait à étudier.

Mise à jour la [rubrique PM urbanisme de GéoBretagne](#)

Apparaissent dorénavant plus clairement la hiérarchie de documents de référence :

- le CC national (site DGALN/CERTU)
- les adaptations bretonnes (2 pages)
- documents de sensibilisation : guide et plaquette élus
- lien vers tableau de bord

Fichiers fonciers MAJIC

La DGALN acquiert les fichiers MAJIC et F. Salgé informe qu'il a eu l'autorisation de la CNIL de diffuser à un sphère publique assez large les fichiers anonymisés. Reste

à étudier la possibilité de passer par les plateformes régionales pour leur diffusion.

Une conséquence immédiate pour GéoBretagne : le partage de la couche « propriétés bâties » auprès de la sphère des partenaires.

Rappel : lors [du prochain PM Cadastre \(27 mars 2012\)](#), P. Jules nous présentera les travaux effectués par la DREAL sur l'observation foncière.

Journée occupation du sol 19 mars 2012

Organisée par le CERTU, V. Richard y représentera GéoBretagne. [L'ordre du jour est visible ici](#).

Crédits Etat liés à dématérialisation des documents d'urbanisme

P. Jules fait état d'une opportunité ponctuelle (2012 voire 2013) de financement coté Etat via la modernisation de l'ADS et interroge le pôle pour savoir si certains seraient intéressés pour les PLU, même si ce n'est pas équitable pour ceux qui ont déjà fait.

> La réponse du pôle est Oui si des collectivités assurent la mise à jour. Après accord de principe sur le financement (Dreal et des DDTM), les modalités de mise en œuvre pourront être discutées au sein du PM

Ex évoqué pour la mise à jour : CC Ancenis qui travaille avec ses communes qui envoient délibération à EPCI qui entretient le plan.

Suites à donner

L. Vinsonneau/B. Gourgand : récupèrent document Région/DREAL Bourgogne sur intégration données régionales à l'échelon local,

BMO : volontaires pour tester ce document, M. Hyvernage : en test sur l'intégration de cartes communales. Envoie remarques pour prochain groupe national,

B. Gourgand : donne réponse pour question sur zone Nh de la DDTM35,

J. Lelu, S. Priou, T. Jacq et J. Refauvelet : contrôlent SUP sur leurs territoires via GéoBretagne et envoient remarques à DREAL,

P. Jules/V. Rouillard : voient si expérience intéressante dans le 93/94 sur la représentation des SUP (piste évoquée par B. Gourgand),

L. Vinsonneau/F. Salgé : voir si ANRF met à disposition un service WMS,

V. Richard : participe à la journée Occupation du sol organisée par le CERTU,

Tous : prennent connaissance [du nouveau guide de numérisation des PLU](#) et envoient remarques à L. Vinsonneau,

PROCHAINE RÉUNION

12 Juin 2012 - 14h-17h

en visioconférence - Rennes (salle Maupertuis)/points infos région Brest et Saint-Brieuc /agglomération de Vannes